Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rétrogradation - Contractuel de la fonction publique

Par Sbz

Bonjour,

Actuellement contractuel de la fonction publique d'Etat depuis 3 ans et demi et après d'innombrables contrats et avenants signés, mon employeur m'annonce une rétrogradation de catégorie (de A à B+) et donc une baisse de salaire de 100-150? environ sur mon prochain contrat.

Mon CDD actuel se termine à la fin du mois.
Je précise que j'ai été recrutée sur "besoin temporaire" (article 6 quater = remplacement momentané de fonctionnaire).

Je ne souhaite pas signer ce "nouveau contrat" (qui est vraisemblablement un renouvellement déguisé en nouveau contrat avec une paie inférieure) mais ne trouve pas de loi concernant mon cas qui est très particulier. Je précise également qu'il n'y a que l'indice et la catégorie qui seront modifiés mais que l'intitulé du poste et les missions seront fondamentalement les mêmes.

Pourtant, mon employeur semble justifier ce changement en jouant sur le fait que je n'encadre personne et que mes missions ont évolué (simplement parce qu'un de mes projets est arrivé à terme).

Je pense que mon administration me transmettra une attestation employeur stipulant "une perte volontaire d'emploi", ce qui ne me donnera pas droit aux allocations et ne me convient absolument pas.

En vous remerciant par avance pour vos retours.